

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Madame Marie Garnier
Conseillère d'Etat Directrice
Ruelle de Notre-Dame 2
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 22 juillet 2014

Prise de position concernant l'avant projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles

Madame la Conseillère d'Etat Directrice,

Le parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après le PDC FR) vous remercie de lui permettre de se prononcer sur l'avant projet mentionné en rubrique.

Dans un premier temps, le PDC Fribourgeois est favorable au principe de gérer professionnellement les unités et de procéder de manière structurée pour une bonne gestion des forêts.

Remarque générale

La commission a pris note du rôle social donné à la forêt et demande de ne pas perdre de vue le rôle de production qui permet de répondre à la demande de fourniture d'énergie renouvelable par exemple.

De plus, les buts de la loi sont peu explicites. Il est indispensable de les redéfinir plus précisément par rapport à l'aspect social et à l'aspect de production.

Article 11 al 5 L'article mentionne « ... Dans le cas contraire et si le membre concerné est une commune... ». De cette manière, il pourrait être interprété que l'une des conditions doit être remplie pour être considérée alors que les deux vont de paire.

Nous proposons de modifier comme suit : «... Si le membre est une commune et que son adhésion entraîne un engagement financier supplémentaire, la fusion nécessite... ».

Article 19 Le principe de ne pas compenser le défrichement est salué par le PDC Fribourgeois.

Article 30 al. 2 Le PDC Fribourgeois souhaite avoir la garantie que les layons sont inclus dans le réseau de desserte. En effet cela permettrait de traiter certains peuplements de manière économiquement rentable.

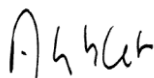
Les autres articles n'appellent pas de remarque particulière.

Le Parti démocrate-chrétien fribourgeois réitère ses remerciements de l'associer à la procédure de consultation et vous remercie de l'attention que vous porterez au présent courrier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat Directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Albert Lambelet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Lambelet'.

Chef du Groupe PDC du Grand Conseil

Pour tout renseignement :

Christian Ducotterd, président de la Commission de l'agriculture du PDC fribourgeois : 079 476 48 45